

OMPI



A/37/INF/1 Rev.
ORIGINAL: anglais
DATE: 20 septembre 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-septième série de réunions
Genève, 23 septembre – 1^{er} octobre 2002

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mémoire du Secrétariat

1. Le présent document traite des sessions des 18 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ci-après, qui se réuniront en sessions ordinaires ou extraordinaires dans la période du 23 septembre au 1^{er} octobre 2002:

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, vingt-huitième session (13^e session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, vingtième session (5^e session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, quarante-huitième session (33^e session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, trente-deuxième session (17^e session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, trente-neuvième session (38^e session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, vingt-huitième session (13^e session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, quarante-cinquième session (33^e session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, trente-quatrième session (20^e session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, vingt-et unième session (8^e session extraordinaire)

- 10) Assemblée de l'Union de Nice, vingt-tième session (6^e session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, dix-huitième session (4^e session extraordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, vingt-tième session (7^e session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], vingtième session (7^e session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], trente-tième session (18^e session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, dix-huitième session (7^e session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, quatorzième session (5^e session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], première session (1^{ère} session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur l'interprétation et l'exécution des phonogrammes], première session (1^{ère} session extraordinaire)

Membres

2. Les membres de chacun des 18 assemblées et autres organes des États membres sont les suivants:

- 1) Assemblée générale de l'OMPI¹: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe (168).
- 2) Conférence de l'OMPI¹: En plus des États membres de l'Assemblée générale de l'OMPI énumérés ci-dessus: Andorre, Angola, Arabie saoudite, Brunéi Darussalam, Érythrée, Éthiopie, Koweït, Myanmar, Samoa, Somalie, Yémen (168 + 11 = 179).
- 3) Comité de coordination de l'OMPI: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola (*ad hoc*) Arabie saoudite (*ad hoc*), Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie,

¹ Les membres de la Conférence de l'OMPI constituent "les membres de l'OMPI".

Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar(*ad hoc*), Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Panama, Pays -Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume -Uni, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse(*ex officio*), Thaïlande, Trinité -et- Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Zambie (79).

- 4) Assemblée de l'Union de Paris: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie -Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée -Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle -Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays -Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne (dès le 13 décembre 2002), République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume -Uni, Rwanda, Sainte -Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint -Marin, Saint- Siège, Saint -Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé -et-Principe, Sénégal, Seychelles (dès le 7 novembre 2002), Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tonga, Trinité -et- Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe (162).

- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris:

Membres ordinaires: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, États -Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Islande, Italie, Japon, Lettonie, Maroc, Népal, Nigéria, Ouganda, Panama, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Suède, Suisse(*ex officio*), Turquie (40).

- 6) Assemblée de l'Union de Berne: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie -Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso,

Cameroun, Canada, Cap - Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États - Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays - Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République - Uni de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte - Lucie, Saint - Kitts-et-Nevis, Saint - Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité -et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe (146).

7) Comité exécutif de l'Union de Berne :

Membres ordinaires: Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Ghana, Honduras, Hongrie, Indonésie, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Madagascar, Malaisie, Mexique, Norvège, Pays - Bas, Roumanie, Royaume - Uni, Singapour, Sri Lanka, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Trinité -et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Zambie (37).

8) Assemblée de l'Union de Madrid : Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie -Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Mozambique, Norvège, Ouzbékistan, Pays - Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint - Marin, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie (70).

9) Assemblée de l'Union de La Haye : Allemagne, Belgique, Bénin, Bulgarie, Côte d'Ivoire, Ex -République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Pays - Bas, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sénégal, Slovénie, Suisse, Suriname, Ukraine, Yougoslavie (25).

10) Assemblée de l'Union de Nice: Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie -Herzégovine, Bulgarie, Chine,

Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Espagne, Estonie, États -Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République -Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume -Uni, Sainte Lucie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Trinité -et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie(67).

- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne : Algérie, Bulgarie, Burkina Faso, Congo, Costa Rica, Cuba, France, Gabon, Hongrie, Israël, Italie, Mexique, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Togo, Tunisie, Yougoslavie(19).
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno : Allemagne, Autriche, Bélarus, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan (dès le 7 novembre 2002), Kirghizistan, Malawi, Mexique, Mongolie, Norvège, Pays-Bas, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Yougoslavie(41).
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC : Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États -Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine (dès le 30 mai 2003), Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan (dès le 24 janvier 2003), Kirghizistan, Luxembourg, Malawi, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Ouzbékistan (dès le 12 octobre 2002), Pays -Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée (dès le 21 novembre 2002), République tchèque, Roumanie, Royaume -Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Trinité -et-Tobago, Turquie, Uruguay(53).
- 14) Assemblée de l'Union du PCT : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie -Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États -Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée -Bissau, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Niger, Norvège, Nouvelle -Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée,

Républiquetchèque,République -UniedeTanzanie,Roumanie,Royaum e-Uni, Sainte Lucie,Saint -Vincent-et-les Grenadines,Sénégal,Seychelles(dèsle 7 novembre2002),Sierra Leone,Singapour,Slovaquie,Slovénie,Soudan, Sri Lanka,Suède,Suisse,Swaziland,Tadjikistan,Tchad,Togo, Trinité-et-Tobago,Tunisie,Turkménista,Turquie,Ukraine,Viet Nam, Yougoslavie,Zambie,Zimbabwe(117).

- 15) Assemblée del' Union de Budapest : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États -Unis d'Amérique, Ex -République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Mexique, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays -Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Républiquetchèque, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume -Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Trinité -et-Tobago, Turquie, Ukraine, Yougoslavie(55).
- 16) Assemblée del' Union de Vienne : Autriche, Bulgarie, Cuba, France, Guinée, Kirghizistan, Luxembourg, Mexique, Pays -Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Sainte -Lucie, Slovénie, Suède, Trinité -et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay(19).
- 17) Assemblée du WCT : Argentine, Bélarus, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Équateur, États -Unis d'Amérique, Gabon, Géorgie, Guinée, Honduras, Hongrie, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mali, Mexique, Mongolie(dèsle 25 octobre 2002), Panama, Paraguay, Pérou, Philippines(dèsle 4 octobre 2002), République de Moldova, Républiquetchèque, Roumanie, Sainte -Lucie, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Ukraine(37).
- 18) Assemblée du WPPT : Albanie, Argentine, Bélarus, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Équateur, États -Unis d'Amérique, Gabon, Géorgie, Guinée, Honduras, Hongrie, Jamaïque, Japon (dès le 9 octobre 2002), Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Mali, Mexique, Mongolie(dèsle 25 octobre 2002), Panama, Paraguay, Pérou, Philippines(dèsle 4 octobre 2002), République de Moldova, Républiquetchèque, Roumanie, Sainte Lucie, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Ukraine(37).

Observateurs

3. Les États suivants peuvent se faire représenter par des observateurs:
- 1) dans l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de la Conférence de l'OMPI,
 - 2) dans la CONFÉRENCE DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de cette conférence, est membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées (autres que l'OMPI);

- 3) dans le COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de la Conférence de l'OMPI;
- 4) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS, tout État qui est
 - i) partie à un acte de la Convention de Paris qui est antérieur à l'Acte de Stockholm (1967),
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Paris;
- 5) dans le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE PARIS, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de l'Union de Paris;
- 6) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BERNE, tout État qui est
 - i) partie à un acte de la Convention de Berne qui est antérieur à l'Acte de Stockholm (1967),
 - ii) membre de l'OMPI sans tomber dans la catégorie précédente et qui n'est pas membre de l'Assemblée de l'Union de Berne;
- 7) dans le COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION DE BERNE, tout État qui, sans être membre de ce comité, est membre de l'Union de Berne;
- 8) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE MADRID, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 9) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LA HAYE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 10) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE NICE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 11) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LISBONNE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 12) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE LOCARNO, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 13) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'IPC, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 14) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DU PCT, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
- 15) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BUDAPEST, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;

- 16) dans l'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE VIENNE, tout État qui, sans être membre de cette assemblée, est membre de l'Union de Paris;
 - 17) dans l'ASSEMBLÉE DU WCT, (sera décidé par l'Assemblée);
 - 18) dans l'ASSEMBLÉE DU WPPT, (sera décidé par l'Assemblée).
4. Les *organisations* suivantes ont été invitées à se faire représenter par des observateurs:
- 1) dans LES 18 ASSEMBLÉES ² ET AUTRES ORGANES MENTIONNÉS AU PARAGRAPHE 1 CI -DESSUS:
 - i) Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale du commerce (OMC)(5);
 - ii) Bureau Benelux des dessins ou modèles (BBDM), Bureau Benelux des marques (BBM), Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation européenne des brevets (OEB), Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), Union des radiodiffusions des États arabes (ASBU)(9). ³
 - 2) dans la CONFÉRENCE DE L'OMPI, en plus des organisations énumérées ci-dessus:
 - i) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), Société financière internationale (SFI), Association internationale de développement (AID), Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Union postale universelle (UPU), Union internationale de télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation maritime internationale (OMI), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)(13);

² Les assemblées du WCT et du WPPT décideront chacune ce qu'il concerne.

³ Étant donné que les 18 organes siégeront la plupart du temps en séances communes, le fait d'inviter les dites organisations intergouvernementales à se faire représenter aux sessions de tous ces organes ne signifie pas pour autant qu'en d'autres circonstances l'une ou l'autre organisation serait invitée à une session quelconque de l'une ou l'autre de ces organes.

- ii) Association des nations de l'Asie du Sud -est (ANASE), Association européenne de libre échange (AELE), Association latino -américaine d'intégration (ALADI), Centre régional africain de technologie (CRAT), Comité consultatif juridique afro -asiatique (AALCC), Commission des Communautés européennes (CCE), Commonwealth Fund for Technical Cooperation (CFTC), *Commonwealth of Learning* (COL), Communauté des Caraïbes (CARICOM), Communauté des États indépendants (CEI) , Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique et monétaire en Afrique centrale (CEMAC), Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), Conseil de l'Europe (CE), Conférence d'organismes latino-américains sur l'informatique (CALAI), Conseil oléicole international (COI), Fédération des conseils arabes de recherches scientifiques (FCARS), Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Ligue des États arabes (LEA), Observatoire européen de l'audiovisuel, Office international de la vigne et du vin (OIV), Organisation arabe de développement industriel et des mines (OADIM), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Organisation des États américains (OEA), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), *Secretaría de Cooperación Iberoamericana (SECIB)* , Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA), *Secretaría General de la Comunidad Andina*, Système économique latino -américain (SELA), Union africaine (UA)(34);
- iii) toutes les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur à l'OMPI et dans les unions administrées par l'OMPI; la liste figure en annexe ⁴.

Documents

5. Les documents préparatoires aux sessions des 18 organes sont répartis en 19 séries: 18 d'entre elle correspondent aux 18 organes et la 19e contient des documents intéressants de plusieurs des 18 organes. Cette dernière série porte la cote "A/37". Les cotes utilisées pour les 18 autres séries indiquent le nom de l'organe et les chiffres arabes indiquent l'enuméro de la session. Ces cotes sont les suivantes:

"WO/GA/28"	pour l'Assemblée générale de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>General Assembly</u>)
"WO/CF/20"	pour la Conférence de l'OMPI (en anglais, <u>WIPO</u> <u>Conference</u>)

⁴ Étant donné que les 17 organes siégeront la plupart du temps en séances communes, le fait d'inviter les dites organisations internationales non gouvernementales à se faire représenter aux sessions de la Conférence de l'OMPI ne signifie pas pour autant qu'en d'autres circonstances l'une ou l'autre organisation serait invitée à une session quelconque de tel ou tel autre des organes.

“WO/CC/48”	pour le Comité de coordination de l’OMPI (en anglais, <u>WIPO Coordination Committee</u>)
“P/A/32”	pour l’Assemblée de l’Union de Paris (en anglais, <u>Paris Union Assembly</u>)
“P/EC/39”	pour le Comité exécutif de l’Union de Paris (en anglais, <u>Paris Union Executive Committee</u>)
“B/A/28”	pour l’Assemblée de l’Union de Berne (en anglais, <u>Berne Union Assembly</u>)
“B/EC/45”	pour le Comité exécutif de l’Union de Berne (en anglais, <u>Berne Union Executive Committee</u>)
“MM/A/34”	pour l’Assemblée de l’Union de Madrid (Marques) (en anglais, <u>Madrid (Marks) Union Assembly</u>)
“H/A/21”	pour l’Assemblée de l’Union de La Haye (en anglais, <u>Hague Union Assembly</u>)
“N/A/21”	pour l’Assemblée de l’Union de Nice (en anglais, <u>Nice Union Assembly</u>)
“LI/A/18”	pour l’Assemblée de l’Union de Lisbonne (en anglais, <u>Lisbon Union Assembly</u>)
“LO/A/21”	pour l’Assemblée de l’Union de Locarno (en anglais, <u>Locarno Union Assembly</u>)
“IPC/A/20”	pour l’Assemblée de l’Union de la Classification internationale des brevets (en anglais, <u>International Patent Classification Union Assembly</u>)
“PCT/A/31”	pour l’Assemblée de l’Union du Traité de coopération en matière de brevets (en anglais, <u>Patent Cooperation Treaty (Union) Assembly</u>)
“BP/A/18”	pour l’Assemblée de l’Union de Budapest (en anglais, <u>Budapest Union Assembly</u>)
“VA/A/14”	pour l’Assemblée de l’Union de Vienne (en anglais, <u>Vienna Union Assembly</u>)
“WCT/A/1”	pour l’Assemblée du Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (en anglais, <u>WIPO Copyright Treaty Assembly</u>)
“WPPT/A/1”	pour l’Assemblée du Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (en anglais, <u>WIPO Performances and Phonograms Treaty Assembly</u>)

Règles de procédure

6. Les règles régissant la procédure des assemblées et autres organes des États membres de l’OMPI et des unions administrées par l’OMPI comprennent les dispositions des traités instituant l’OMPI et les Unions, les “Règles générales de procédure de l’OMPI” (publication 399 Rev.3) et, en ce qui concerne la plupart des organes, des règles distinctes dénommées “règlement intérieur particulier” (document AB/XXIV /INF/2). Lesdits traités, publication et documents sont disponibles sur demande.

[L’annexe suit]